



Conseil Municipal

Du
28/03/2013

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 22/03/2013

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
M. Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
11**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2013
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2013
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT HUIT MARS , le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :

M SCHULER Jérôme

Mme LYAUTEY Janine

M. BERSOT Alain

Pouvoir donné à :

Mme Jacqueline JEANPIERRE

Service de l'eau potable **Budget primitif 2013**

Rapporteur: Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2013, du service de distribution de l'eau potable annexé à la présente délibération. Je vous propose de voter ce budget par chapitre sans vote formel de chaque chapitre et avec reprise des résultats 2012 et après le vote du compte administratif 2012.

Concernant la section d'exploitation :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 32 112 € et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 8 301 €, stables compte tenu de l'absence de nouvel investissement en 2012
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les achats d'eau et notre participation au syndicat du Breuchin, estimées à 18 088 €
- Les charges financières pour un montant de 1 973 €, en légère baisse, aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2012
- La redevance pollution reversée à l'agence de l'eau pour un montant estimé à 1 950 €.
- Des frais de personnel assurés par la commune, estimés à 1800 € (relevé des compteurs, facturation, entretien du réseau en régie).

L'équilibre financier de cette section est assuré par les ventes d'eau pour un montant estimé à 22 100 €, les reprises de subvention estimées à 4 576 € et la reprise du résultat 2012 d'un montant de 5 436 €

Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 18 472 € et comprennent:

- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 3 296 €
- La reprise de subventions estimées à 4 576 €
- La poursuite des opérations de mise aux normes des branchements d'eau pour un montant global estimé à 10 600 €
-

L'équilibre financier de cette section est assuré par :

- Les amortissements pour un montant de 8 301 €
- Le FCTVA estimé à 694 €
- Le report de l'exercice 2012 pour un montant de 9 477 €

Décision :

Exprimées	9
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	9

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte le budget primitif du service de l'eau potable 2013 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le